

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 24 novembre 2014**

Objet : Compte rendu annuel 2013 d'Axione Limousin

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quatorze novembre, se réunit en session ordinaire, salle des commissions n°2, au Conseil Général de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Joël RATIER (suppléant de Mme Jeannot Pagès)
Mr Bernard BROUILLE
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Pierre LEFORT
Mr Christian HANUS
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Conseiller Agglo Bassin de Brive
Conseiller Général Haute-Vienne
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Vice Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Didier BARDET (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)
Mr Michel JAULIN

Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Conseil Général de la Creuse
Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Vice Président de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1^{er} juin**, à l'autorité délégante « *un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

En l'espèce, Axione Limousin a transmis à DORSAL son rapport annuel **fin mai 2014**.

Ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la commission consultative des services publics locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.) qui s'est réunie le 29 octobre.

L'analyse technique a été réalisée par le cabinet d'expertise ANT Conseils et l'analyse financière par le cabinet CapHornier.

Ces deux cabinets ont présenté leur analyse devant la commission consultative.

Celle-ci a émis un avis favorable sans aucune observation tant sur le compte rendu technique, que financier.

Après en avoir délibéré, et au vu de l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 29 octobre 2014, les membres du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du compte rendu annuel 2013 d'Axione Limousin.

Fait à Limoges, le 24 novembre 2014

